

Comité régional Sharka
08/10/2012 – 14 heures

Présents :

- JACQUEMIN Michel, Les Croqueurs de Pommes
- Eric BERTON, FRSEA
- Gérard RENOUIARD, FRSEA
- Bruno DEMOLLIENS, Chambre d'Agriculture de la Meuse
- Thierry PAUL, FREDON Lorraine
- Céline BROCHOT, FREDON Lorraine
- Thomas COUTAL, FREDON Lorraine
- Aline LE BIHAN, FREDON Lorraine
- Rémi SEGARD, AREFE
- Marie-Anne JOUSSEMET, AREXHOR
- Thierry ANTOINE, Chambre d'Agriculture des Vosges
- Laurence REVEILLE, DDT 88
- Gérard VUILLEMIN, GEDON 88
- Lucien REIGNIER, DDT55
- Etienne CLAUDEL, FRSEA, Coteaux Lorrains,
- Luc BARBIER, FNPF, FRSEA, Vergers de Lorraine,
- Lorraine CHOIGNOT, Fruilest
- Michel SINOIR, DRAAF Lorraine
- Régine MARCHAL-NGUYEN, DRAAF Lorraine
- Catherine NICOLEY, DRAAF Lorraine
- Esther CHIARO, DRAAF Lorraine

Excusés :

- Florent DORY, FDGDON 57
- Catherine GIGLEUX, AREFE
- Jean-Luc PELLETIER, CRAL
- Bruno COLIN, VEGAFRUIT
- Patrick LHOSTE, FRUILEST
- Gérard WINDSTEIN, Union des Syndicats des Arboriculteurs de Moselle
- Monsieur le Président du Conseil Régional
- Monsieur le Président du Conseil Général de la Meuse
- Monsieur le Président du Conseil Général de la Moselle
- Monsieur le Président de l'Association des Maires de la Meuse
- Monsieur le Président de l'Association des Maires des Vosges
- Monsieur le Président de la FDSEA de la Meuse
- Madame la Directrice de la DDT de la Moselle

Michel SINOIR, Directeur de la DRAAF, débute la réunion en remerciant l'ensemble des participants d'être présents. Il rappelle l'ordre du jour et présente les intervenants.

1) Epidémiologie de la Sharka (intervention en visioconférence de Sylvie DALLOT, INRA Montpellier)

Mme DALLOT expose les caractéristiques du virus de la Sharka en abordant les points suivants :

- présentation des symptômes,
- distribution géographique (mondiale et européenne),
- souches existantes,
- méthodes de diagnostic,
- modalités de transmission,
- propagation de la maladie.

Quelques questions donnent lieu à des compléments d'informations :

➤ Souches de virus

- La souche C du PPV (Plum Pox Virus) atteint les cerisiers ; cette souche n'a actuellement pas été détecté en Europe, sa fréquence est faible et sa distribution géographique restreinte ; de fait elle ne constitue pas une menace actuelle en France. Les cerisiers (doux et acide) n'ont par ailleurs jamais été contaminés par les souches D, M ni REC en France.
- Les souches circulant actuellement en France sont les souches M et D mais la souche REC est présente en Allemagne.

➤ Transmission du virus

- Lors de la transmission par vecteurs (pucerons), seules quelques particules virales sont transmises (de l'ordre de la dizaine au maximum) avec une perte rapide du pouvoir infectieux du virus chez le vecteur puisqu'il s'agit d'un virus accroché aux stylets. De fait, la transmission se fait généralement entre arbres voisins par l'intermédiaire des pucerons (distance maximum ne dépassant pas quelques centaines de mètres).
- Certaines espèces ou certains organes sont de bons réservoirs à virus : les haies de prunier et les fruits (même pourris) laissés aux pieds des arbres.
- Le virus est très fragile d'où un risque extrêmement faible de contamination par les opérations de taille (d'autant que la taille abime les cellules rendant la transmission du virus au nouvel arbre difficile)
- Certains pays cultivent des variétés tolérantes au virus (ex : prunier en Serbie où la virose est endémique) : ces variétés permettent la multiplication du virus mais les fruits demeurent intacts et donc commercialisables.

➤ La maladie :

- Dans le cas de la Sharka, la période d'incubation (période comprise entre le moment où le virus est inoculé par le puceron et le moment où l'arbre devient malade) correspond à la période de latence (période comprise entre le moment où le virus est inoculé par le puceron et le moment où l'arbre devient infectieux et permet la transmission de la maladie). La durée de cette période dépend de nombreux facteurs, notamment l'âge et le stade physiologique des arbres concernés, et peut aller jusqu'à 3-4 ans sur des arbres âgés (le virus restant séquestré proche des racines), alors que de jeunes arbres se retrouvent infectieux beaucoup plus rapidement.
- Sensibilité des différentes espèces : les quetschiers sont sensibles sans ambiguïté ; concernant les mirabelliers, une expérimentation lorraine montre que les symptômes et le virus sont présents sur les repousses du porte-greffe sans être détectés dans la variété de mirabelle, d'où l'importance de l'élimination systématique des repousses du porte-greffe de mirabellier et de la nécessité de poursuivre les expérimentations dans ce domaine.

2) La Sharka en Lorraine (Intervention de Catherine NICOLEY, chef de pôle inspections au SRAL)

Mme NICOLEY dresse l'état des lieux de la situation en région :

- le contexte lorrain et les caractéristiques des vergers,
- point réglementaire,
- bilan de la prospection 2012,
- situation sanitaire actuelle (milieu professionnel et zone Moselle-Est).

3) Stratégie 2013 (Intervention de Régine MARCHAL-NGUYEN, chef de SRAL)

Mme MARCHAL-NGUYEN présente la méthode appliquée par la DRAAF :

- mission d'expertise du 19 avril 2012,

- stratégie de gestion de la zone Moselle Est selon les instructions du Ministère et proposition de localisation du front d'endiguement,
- modalités de mise en œuvre de campagnes d'information et de sensibilisation.

Au cours de l'échange qui suit, les points suivants sont soulevés:

- Nécessité de disposer de l'inventaire des vergers pour la prospection : M. BARBIER assurera l'interface avec les organisations de producteurs.
- Importance de travailler avec les voisins allemands et luxembourgeois via le ministère, qui a annoncé qu'il ferait la démarche.
- Nécessité de prendre contact avec tous les acteurs concernés par le dossier :
 - les associations (3 associations d'arboriculteurs dans les Vosges, 300 adhérents sur les secteurs de Meuse, Moselle et Meurthe-et-Moselle, plus de 9000 adhérents à l'union des arboriculteurs en Moselle),
 - les conseils généraux : ceux-ci ont financé des aides à la replantation après la tempête de 1999 (70000 arbres en Moselle, 30000 dans les Vosges,...),
 - les maires, via les associations départementales.
- Le comité prend acte du souhait des professionnels de s'engager en contrepartie de ce dispositif global à réaliser la prospection de la sharka dans leurs vergers à compter de cette année.

4) Financement de la prospection et indemnisation (Intervention d'Aline LE BIHAN, FREDON Lorraine)

Mme LE BIHAN expose le travail à réaliser pour la suite :

- méthodologie de prospection pour 2013,
- modalités de financement de la prospection,
- fonctionnement de la caisse de solidarité fruits.

Le choix est fait de prospecter par zones entières pour optimiser les déplacements des agents de la FREDON. Dans ces conditions, la participation aux prospections due par les détenteurs de vergers sera appelée par la FREDON, chez tous les volontaires indépendamment de l'année de prospection sur la base d'une cotisation étalée sur 4 ans (cycle de prospection).

L'Etat participe pour moitié au coût de la prospection.

Concernant les barèmes d'indemnisation prévus par la Caisse de solidarité fruits, ceux-ci ne correspondent pas a priori à la situation des vergers lorrains. Il appartient aux professionnels de rendre compte de cette situation au niveau national.

Au cours du débat, les points suivants concernant la Caisse de Solidarité Fruits sont soulevés :

- En Lorraine actuellement, moins de 10 arboriculteurs y cotisent.
- En 2011 en France, les cotisations représentaient 1 million d'euros alors que le montant des indemnisations atteignaient 3 millions d'euros ; l'Etat a abondé la Caisse.
- Les exploitants qui y adhèrent doivent cotiser sur l'ensemble des hectares quelles que soient les espèces mais avec une assiette de cotisation différente selon la variété (pommes, prunes, cerises,...).
- En théorie les amateurs peuvent cotiser à cette caisse mais le système est à revoir car le traitement de ces quelques dossiers coute cher.

Conclusion

En premier lieu Michel SINOIR remercie Sylvie DALLOT pour sa disponibilité et sa collaboration.

1) **En matière de lutte**, tous les foyers professionnels seront traités selon les dispositions de l'arrêté ministériel.

2) **Concernant la zone de l'est de la Moselle**, un front d'endigement est délimité pour 2013 et fera l'objet d'une prospection. La gestion de cette zone nécessite une gestion commune entre l'Alsace et la Lorraine, d'où la nécessité de prévoir une réunion avec le SRAL et les professionnels de la région Alsace à ce sujet. Une demande de financement sur des fonds publics des opérations de prospection dans cette zone sera réalisée. Parallèlement, des contacts devront être établis avec les autorités allemandes, de nombreuses communes contaminées dans cette zone étant directement frontalières.

3) **Les intervenants** en matière de Sharka seront le SRAL et la FREDON, délégataire d'une mission de service public.

4) **En terme de communication**,

- des contacts devront être établis avec les groupements amateurs (associations,...),
- un plan de communication à destination des préfets et des collectivités sera mis en place.